CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 037

Séance du 31 août 2026

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

SUBVENTION DU TAD 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le 31 août à 18h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 27 août 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS ; Frédéric THOMAS et Olivier CAGNON.

ETAIT EXCUSEE : Madame

Cynthia VELLEINE.

Le Transport à la Demande est une action réalisée par la Communauté de Communes Creuse Grand Sud depuis sa création. Elle permet d'assurer le transport hebdomadaire de personnes non véhiculées, notamment des personnes âgées isolées, depuis des lieux-dits des Communes de Vallière, Saint Marc à Loubaud, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Croze vers Felletin, son marché et son supermarché, tous les vendredis.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention à la Région Nouvelle Aquitaine pour l'année scolaire 2026-2027 afin d'assurer la continuité de ce service dès le 1er septembre 2026.

Pour rappel, le Conseil communautaire du 25 septembre 2025 a approuvé sous la délibération n°2025-077 la poursuite de la convention de délégation de compétence en matière d'organisation du transport à la demande sur la période 2025-2029, permettant à Creuse Grand Sud d'assurer le fonctionnement du service de Transport à la demande (TAD).

Cette demande de subvention sera à hauteur de 70% avec un plafond d'aide à 9 000 €, selon les modalités de la convention jointe en annexe.

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260831-2026_B_037-

Le Conseil communautaire du 25 septembre 2025 a également délibéré pour la réalisation d'un diagnostic « mobilité » mené par le PNR de Millevaches en Limousin. Ce diagnostic a été réalisé et présenté en bureau communautaire du 11 février 2026 ainsi qu'en séance du bureau de ce jour.

Cette première étape du diagnostic étant achevée, la Communauté de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité organisatrice de la mobilité (AOM), vont poursuivre le travail de concertation dans le cadre d'un futur contrat opérationnel de mobilité.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses 2026-2027	**TOTAL**	**Financement**	**Montant en €**	**%**
Coût de transport	12 357 €	***Recettes usagers (estimation)***	***500,00 €***	
Frais de gestion/communication	1 000,00 €	*Déficit à répartir dont :*	*12 867 €*	*100%*
		Région	**9 000 €**	**70%**
		Autofinancement CGS	**3 857 €**	**30%**
TOTAL	**13 357 €**	**TOTAL**	**13 357 €**	

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de subvention pour le Transport à la Demande (TAD) pour la période 2026-2027 dans le cadre de la convention de délégation 2025-2029,
- **D'AUTORISER** la demande de subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine.

Ainsi fait et délibéré le 31 août 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER

REÇU EN PREFECTURE
le 24/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260831-2026_B_037-